

TSX SecureFile

CONVENTION D'UTILISATION DE TSX SecureFile

Bienvenue à TSX SecureFile. Le présent document (appelé « **convention d'utilisation** ») stipule les modalités suivant lesquelles TSX Inc. permet aux utilisateurs d'accéder à TSX SecureFile et de l'utiliser. TSX SecureFile est le site Web où les utilisateurs peuvent déposer par voie électronique certains documents auprès de la Bourse de Toronto (division de TSX Inc.). Les modalités intégrées par renvoi et l'ensemble des règles, des politiques et des formalités de fonctionnement que nous affichons à l'occasion sur SecureFile font partie intégrante de la présente convention d'utilisation. En cliquant sur le bouton « Accepter », vous acceptez d'être lié par les modalités de la présente convention d'utilisation à la date en cause, en votre propre nom, et si vous êtes la principale personne-ressource ou une personne-ressource clé du groupe, au nom de l'émetteur inscrit ou du cabinet auquel vous êtes associé. Si vous êtes la principale personne-ressource, une personne-ressource clé du groupe ou un administrateur, certaines stipulations des présentes s'appliquent à vous, à ce titre, ainsi qu'à l'émetteur inscrit ou au cabinet auquel vous êtes associé. Voir les paragraphes 2 d), 4 b), 5 a) et 5 b) et les articles 6 et 7. Si vous refusez d'être lié par les modalités de la présente convention d'utilisation, veuillez cliquer sur le bouton « Refuser ».

1. Définitions

- (a) « administrateur » Utilisateur qui a obtenu de la principale personne-ressource ou **d'une personne-ressource clé du groupe** une autorisation d'accès assortie du droit d'ajouter, de modifier ou de supprimer des autorisations d'accès pour d'autres utilisateurs.
- (b) « cabinet » Cabinet d'avocats ou de comptables ou autre entité qui fournit des services à l'émetteur inscrit.
- (c) « documents » Documents, formulaires ou déclarations HTML déposés par voie électronique auprès de la Bourse de Toronto.
- (d) « émetteurs inscrits » Ensemble des émetteurs inscrits et des requérantes qui demandent d'être inscrites à la Bourse de Toronto.
- (e) « groupe » Entité qui fait des dépôts au moyen de SecureFile, qui est établie séparément de l'émetteur inscrit et qui comprend au moins un utilisateur. Les groupes sont liés aux émetteurs inscrits par l'intermédiaire de la principale personne-ressource de l'émetteur inscrit ou de l'administrateur de l'émetteur inscrit qui a reçu les autorisations appropriées.
- (f) « information d'ouverture de session » Information relative au nom d'utilisateur et au mot de passe de l'utilisateur.
- (g) « information utilisateur » Adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone de votre société.
- (h) « personne-ressource clé du groupe » Utilisateur qui est principalement chargé des dépôts et des activités administratives connexes (ajout, suppression ou modification d'autorisations d'accès et de données du profil utilisateur) d'un groupe établi.
- (i) « principale personne-ressource » Dirigeant de l'émetteur inscrit (en général, le chef des finances, le chef des affaires juridiques ou le secrétaire) qui est principalement chargé des dépôts et des activités administratives connexes (ajout, suppression ou modification d'autorisations d'accès et de données du profil utilisateur) aux fins de l'adhésion de l'émetteur inscrit à SecureFile.
- (j) « SecureFile » Site Web TSX SecureFile.
- (k) « TSX » TSX Inc.
- (l) « utilisateur » Utilisateur qui a obtenu une autorisation d'accès à SecureFile et qui est administrateur, dirigeant, employé ou mandataire de l'émetteur inscrit, ou employé ou associé du cabinet ou une autre personne au service de celui-ci, peu importe que l'utilisateur soit lié à un groupe ou à un émetteur inscrit.
- (m) Les termes « vous », « votre » et « vos » s'appliquent à vous, en votre nom personnel, ainsi qu'aux personnes morales suivantes : (i) l'émetteur inscrit pour qui vous travaillez et au nom duquel vous concluez également la présente convention d'utilisation, si vous êtes la principale personne-ressource et (ii) le cabinet auquel vous êtes associé et au nom duquel vous concluez également la présente convention d'utilisation, si vous êtes une personne-ressource clé du groupe.

2. Accès

(a) SecureFile peut être entièrement ou partiellement indisponible à l'occasion ou être retiré de façon permanente à tout moment. La TSX ne pourra être tenue responsable de dommages attribuables à l'interruption, au retard, au retrait, à l'indisponibilité ou à la suppression de SecureFile.

(b) La TSX peut à tout moment exécuter des mises à jour pour effectuer la maintenance de SecureFile ou y apporter d'autres modifications. Nous déploierons des efforts commercialement raisonnables pour vous aviser au préalable, dans la mesure du possible, et pour vous faire savoir si des modifications entraîneront l'indisponibilité temporaire de SecureFile.

(c) Tous les renseignements que vous fournissez dans le cadre de l'utilisation de SecureFile (qui ont trait à vous à titre d'utilisateur, à l'émetteur inscrit ou au cabinet auquel vous êtes associé, ou à l'un de leurs utilisateurs associés respectifs), y compris l'information d'ouverture de session et l'information utilisateur, seront traités en conformité avec notre politique de confidentialité que vous pouvez consulter au www.tsx.com. Vous acceptez d'être lié par la politique de confidentialité de la TSX. Vous consentez à ce que la TSX utilise votre information utilisateur pour vous faire part des séminaires et des autres activités qu'elle offre.

(d) Si vous êtes la principale personne-ressource, une personne-ressource clé du groupe ou un administrateur, c'est à vous seul qu'il incombe de définir les paramètres d'accès à votre compte de dépôt, d'assurer l'observation de ces paramètres et de veiller à ce que seules les personnes autorisées aient accès à votre compte de dépôt.

3. Sécurité

Vous vous engagez à protéger la confidentialité de l'information d'ouverture de session qui se rapporte à vous ou à un autre utilisateur et à ne pas transmettre cette information à des tiers. Vous êtes responsable de tous les dépôts effectués au moyen de votre information d'ouverture de session, que vous les ayez autorisés ou non. Vous convenez également de ne pas utiliser l'information d'ouverture de session d'une autre personne. Vous vous abstenrez, et vous interdirez aux utilisateurs, de mettre hors service ou de contourner les mesures de sécurité ou les limites prescrites pour le compte de SecureFile.

4. Documents

(a) Chaque utilisateur est l'unique responsable de l'exactitude et du contenu des dépôts qu'il fait, ainsi que des programmes, des virus ou des dispositifs dommageables ou de mise hors service qui sont attribuables à l'utilisation de SecureFile par lui. La TSX décline expressément toute responsabilité découlant de renseignements fournis par vous ou par tout utilisateur de SecureFile, et elle ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie à leur égard.

(b) Chaque émetteur inscrit ou cabinet s'engage à vérifier l'état de chaque document déposé et à conserver les copies papier originales de tous les documents déposés, et il s'engage à veiller à ce que les utilisateurs qui lui sont associés fassent de même en son nom.

5. Vos responsabilités

(a) Vous déclarez, garantissez et attestez que vous avez au moins 18 ans et êtes habilité à conclure des conventions ayant force obligatoire aux termes des lois applicables. Si vous êtes la principale personne-ressource ou une personne-ressource clé du groupe, vous déclarez que vous avez le pouvoir de lier l'émetteur inscrit ou le cabinet auquel vous êtes associé. Si vous êtes la principale personne-ressource, vous déclarez que vous êtes un dirigeant de l'émetteur inscrit.

(b) Vous déclarez, garantissez et attestez que les renseignements que vous avez saisis dans SecureFile sont véridiques, exacts et complets et que vous les mettrez à jour si nécessaire.

(c) Si vous êtes la principale personne-ressource, une personne-ressource clé du groupe ou un administrateur, vous retirerez sans délai l'autorisation d'accès de l'utilisateur qui cesse d'être associé à l'émetteur inscrit ou au cabinet auquel vous êtes associé.

(d) Vous vous abstenez de reproduire ou de copier le contenu de SecureFile, en totalité ou en partie, et de vendre ou de revendre l'accès à SecureFile.

(e) Vous vous abstenez de faire ce qui suit : (i) déposer des documents qui contiennent des virus ou d'autres logiciels similaires qui sont susceptibles d'entraver le fonctionnement d'un autre ordinateur ou d'entraîner la communication de données de SecureFile à des tiers; (ii) perturber ou interrompre le fonctionnement de réseaux connectés à SecureFile; (iii) utiliser ou essayer d'utiliser des dispositifs ou des logiciels qui entravent le bon fonctionnement de SecureFile ou entraver ou essayer d'entraver par ailleurs son fonctionnement.

6. Exonération de responsabilité

Vous reconnaissez en votre qualité d'utilisateur, et si vous êtes la principale personne-ressource ou une personne-ressource clé du groupe, vous reconnaissez au nom de l'émetteur inscrit ou du cabinet auquel vous êtes associé, que SecureFile est mis à disposition telle quelle et selon sa disponibilité. La TSX décline expressément toute garantie et condition, expresse ou implicite, et vous renoncez expressément en votre qualité d'utilisateur, et si vous êtes la principale personne-ressource ou une personne-ressource clé du groupe, vous renoncez expressément au nom de l'émetteur inscrit ou du cabinet auquel vous êtes associé, à de telles garanties et conditions, notamment à la disponibilité, à la sécurité, à l'absence de contrefaçon ou de disponibilité de toute fonction ou caractéristique spécifique et à toute garantie ou condition relative à la qualité marchande ou à l'adaptation à un usage particulier, ou aux garanties et conditions découlant de la loi, d'habitudes commerciales établies ou d'usages du commerce.

7. Responsabilité

(a) La TSX (qui, pour les besoins du présent article 7 englobe la TSX, sa société mère et ses filiales ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés et mandataires respectifs) ne peut être tenue responsable à votre égard, ou à l'égard de l'émetteur inscrit ou du cabinet auquel vous êtes associé (et des sociétés qui sont membres du même groupe qu'eux et chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, actionnaires et mandataires respectifs) ou à l'égard de qui que ce soit d'autre, de dommages directs, indirects, consécutifs ou accessoires, de dommages-intérêts spéciaux ou d'autres dommages, ou encore de pertes ou de frais ayant trait à des erreurs ou à des omissions de SecureFile ou attribuables à de telles erreurs ou omissions, de pertes ou de détériorations de données, de documents ou de toute autre information, de bris de confidentialité ou d'infractions à la sécurité, de pertes d'achalandage, de pertes de bénéfices ou de produits d'exploitation réels ou prévus, ou d'autres obligations ou réclamations de quelque nature que ce soit qui sont attribuables à la présente convention d'utilisation ou à l'utilisation de SecureFile ou à l'incapacité de l'utiliser, quelle qu'en soit la cause, même si la TSX est avisée de la possibilité de telles pertes ou de tels dommages ou dommages-intérêts. Les exclusions et les limitations prévues au présent article 7 s'appliqueront, peu importe que le recours formé soit de nature légale ou contractuelle, qu'il soit exercé en responsabilité délictuelle ou objective ou qu'il soit fondé sur la négligence, la violation d'une modalité fondamentale ou une violation fondamentale (et peu importe le nombre de réclamations). La seule obligation de la TSX est de faire des efforts raisonnables afin de remédier à tout défaut de fonctionnement et de donner accès à SecureFile dans les meilleurs délais, compte tenu des circonstances, et le seul recours qui vous est ouvert en vertu de cette convention doit porter sur un manquement à cette obligation.

(b) Vous garantissez la TSX contre toute poursuite, réclamation, procédure légale ou en equity et contre toute responsabilité ou perte, ou contre tout dommage, y compris les frais juridiques raisonnables, et vous la défendrez contre de telles poursuites, réclamations ou procédures légales ou en equity (et si vous êtes la principale personne-ressource ou une personne-ressource clé du groupe, vous vous engagez à ce que l'émetteur inscrit ou le cabinet auquel vous êtes associé fasse de même) qui sont attribuables ou liés à l'une des situations suivantes : (i) la réclamation déposée est attribuable à l'inobservation de la législation par vous ou par un utilisateur associé à l'émetteur inscrit ou au cabinet; (ii) la violation de la présente convention d'utilisation par vous ou par un utilisateur associé à l'émetteur inscrit ou au cabinet; (iii) l'usage abusif de l'information obtenue au moyen de SecureFile par vous ou par un utilisateur associé à l'émetteur inscrit ou au cabinet.

8. Droits de propriété

(a) Vous reconnaissez que la TSX conserve tous les droits, les titres et les intérêts à l'égard de SecureFile et de son contenu, notamment à l'égard des documents, des bases de données de documents, des données, des textes, des logiciels, des applications, des applets, de la musique, du son, des illustrations, des enregistrements vidéo, des photographies et d'autres documents et fonctionnalités ainsi que de toute autre information (le « contenu »). Vous reconnaissez que le contenu est protégé par la législation et des ententes en matière, notamment, de droits d'auteur, de marques de commerce, de marques de service et de brevets, et vous ne pouvez utiliser ce contenu que de la façon qui est expressément autorisée par la TSX.

(b) « TSX SecureFile » est une marque de commerce de la TSX; « TSX » et le logo de la TSX sont des marques de commerce déposées de TSX (collectivement, les « marques de la TSX »). Vous vous engagez à ne pas montrer ni utiliser les marques de la TSX de quelque façon que ce soit sans avoir obtenu au préalable notre consentement.

9. Résiliation de la convention

(a) Si vous contrevenez à la présente convention d'utilisation, outre les autres droits qu'elle peut détenir, la TSX a le droit de faire ce qui suit, selon le cas : (i) suspendre immédiatement votre autorisation d'accès à SecureFile; (ii) suspendre immédiatement l'autorisation d'accès à SecureFile de l'émetteur inscrit ou du cabinet auquel vous êtes associé (et de leurs utilisateurs respectifs); (iii) résilier immédiatement la présente convention d'utilisation à votre égard et à l'égard de l'émetteur inscrit ou du cabinet auquel vous êtes associé et de leurs utilisateurs respectifs.

(b) Si l'émetteur inscrit est radié de la cote de la Bourse de Toronto ou si la requérante qui demande d'être inscrite à la Bourse de Toronto n'y est pas admise, la TSX résilie immédiatement la présente convention d'utilisation sans préavis à l'égard de l'émetteur

inscrit, de tous les cabinets qui lui sont associés et de tous les utilisateurs qui sont associés à cet émetteur inscrit et à ces cabinets.

(c) Si l'utilisateur cesse d'être associé à un émetteur inscrit ou à un cabinet donné, son autorisation d'accès à SecureFile à l'égard de cet émetteur inscrit ou de ce cabinet sera immédiatement retirée.

(d) L'une ou l'autre des parties peut résilier la présente convention d'utilisation pour n'importe quelle raison moyennant remise d'un préavis de 30 jours.

10. Généralités

(a) La présente convention d'utilisation constitue l'entente intégrale entre les parties relativement à l'objet du contrat et remplace les autres déclarations, propositions, discussions, ententes et accords antérieurs, oraux ou écrits.

(b) La présente convention d'utilisation est régie par les lois de la province d'Ontario et par les lois du Canada applicables dans cette province. Chaque partie consent à ce que tout recours qui pourrait être exercé relativement à la présente convention d'utilisation soit soumis à la compétence des tribunaux de l'Ontario.

(c) Tous les avis donnés par une partie à l'autre sont envoyés par courrier électronique. Les avis donnés à la TSX doivent être envoyés à tsxsecurefile@tsx.com. Les avis qui vous sont donnés sont envoyés à l'adresse électronique que vous avez indiquée dans votre information utilisateur ou à l'adresse électronique qu'a indiquée la principale personne-ressource ou une personne-ressource clé du groupe dans l'information utilisateur se rapportant à l'émetteur inscrit ou au cabinet. L'une ou l'autre des parties peut modifier son adresse électronique par la remise à l'autre partie d'un avis en conformité avec le présent article. La TSX peut afficher sur SecureFile des avis ou des messages à diffusion générale qui valent avis à votre intention. Les avis envoyés par courrier électronique sont réputés reçus quarante-huit (48) heures après l'envoi du courriel correspondant, sauf si l'expéditeur reçoit un message de non-transmission de celui-ci.

(d) La présente convention d'utilisation est conclue au profit de chaque partie aux présentes et de leurs successeurs et ayants droit respectifs, qui sont liés par ses stipulations. Vous n'avez pas le droit de céder la présente convention d'utilisation. La TSX peut céder la présente convention d'utilisation si elle vous remet un avis écrit à cet effet.

(e) Le défaut de l'une des parties d'exiger l'application d'une stipulation à un moment quelconque ne modifie en rien son droit d'exiger l'application des stipulations à n'importe quel autre moment, et la renonciation par une partie à ses droits découlant d'un manquement de l'autre partie à une stipulation n'est pas considérée comme la renonciation par la première partie à ses droits découlant d'un manquement qui pourrait se produire par la suite ni comme une renonciation à l'application de la stipulation elle-même.

(f) Si une stipulation de la présente convention d'utilisation est tenue pour illégale, invalide ou inexécutable pour quelque raison que ce soit, les autres stipulations continuent de produire leurs effets

(g) Aucune des parties ne peut être tenue responsable d'un manquement ou d'un retard à l'égard de l'exécution de ses obligations aux termes de la présente convention d'utilisation, à l'exception de ses obligations de paiement, en raison de circonstances indépendantes de sa volonté raisonnable. La partie qui invoque le présent article déploiera tous les efforts raisonnables pour éliminer la cause du retard.

(h) Les stipulations des articles 2, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 restent en vigueur après la résiliation ou l'expiration de la présente convention d'utilisation.

(i) La TSX peut, à sa seule et entière discrétion, modifier la présente convention d'utilisation de temps à autre, pour quelque raison que ce soit, sans préavis ni responsabilité envers vous ou envers toute autre personne. En utilisant TSX SecureFile, vous signifiez votre acceptation expresse et sans réserve des modalités telles que modifiées de la présente convention d'utilisation.

VOUS RECONNAISSEZ QUE VOUS AVEZ LU LA PRÉSENTE CONVENTION D'UTILISATION ET QUE VOUS L'AVEZ COMPRISE, ET VOUS ACCEPTEZ, À TITRE D'UTILISATEUR ET, SI VOUS ÊTES LA PRINCIPALE PERSONNE-RESSOURCE OU UNE PERSONNE-RESSOURCE CLÉ DU GROUPE, AU NOM DE L'ÉMETTEUR INSCRIT OU DU CABINET AUQUEL VOUS ÊTES ASSOCIÉ, D'ÊTRE LIÉ PAR L'ENSEMBLE DES MODALITÉS ET DES CONDITIONS PRÉVUES DANS LES PRÉSENTES.